



Notre regard sur le plan Loire IV et le grand projet partagé de la Région Pays de Loire

Une volonté partagée... en attente de programmes d'actions.

Depuis une année et tout récemment, différentes instances se sont portées au chevet de la Loire dans le but de préserver et mettre en valeur cet héritage majeur :

- en 2012, les Assises de la Loire, organisées par la Région Pays de Loire, avec le projet de définir un grand plan stratégique concerté d'ici à 2020 pour la Loire aval...
- le 9 janvier 2013, séminaire pour l'émergence d'une stratégie du futur Plan Loire IV...
- le 28 janvier, avis favorable du CESER* des Pays de Loire sur le Plan stratégique de la Région...
- le 31 janvier, conférence exceptionnelle des acteurs à Tours sur la stratégie du futur Plan Loire...

Qu'en ressort-il ? A l'évidence, une volonté commune et très positive de construire un plan d'envergure partagé tenant compte des constats reconnus et des différents enjeux... Mais les perspectives d'actions sont encore dans les paniers...

Des objectifs prioritaires... devant rester prioritaires.

Des questions restent donc posées sur les programmes d'actions à mettre en œuvre, en particulier pour les objectifs prioritaires reconnus comme l'a pointé le CESER dans son récent avis : tout en souscrivant au programme d'actions en dix points de la Région, il souligne les actions prioritaires obligées telles que "le relèvement de la ligne d'eau à l'amont de Nantes" et "le rétablissement des équilibres dans l'estuaire". Le CLD avait aussi pointé ce risque de dilution des priorités au cours des Assises avec la multiplicité des enjeux discutés sans ordre de valeur ; le rééquilibrage hydraulique doit être prééminent tant il conditionne la plupart des autres enjeux liés au fleuve. Il est symptomatique de constater que dans les grands thèmes retenus pour le Plan Loire IV sur l'ensemble du bassin, ces deux priorités pour le grand estuaire pourtant gravement déséquilibré ne sont pas clairement spécifiées : il n'est en effet question que de "rétablissement de la continuité hydraulique"... Les priorités ne doivent pas se lire entre les lignes et le Plan Loire doit assumer ses actions aussi bien à l'amont qu'à l'aval. Surtout quand le secteur concerné représente 150 km de Loire (soit 15% du cours).

Qui pilotera la gabarre du Plan Loire ? Chacun son rôle dans l'équipage...

Ce dernier point démontre la nécessité dans le Plan Loire d'une gestion commune et différenciée afin de tenir compte à la fois de la continuité et des spécificités du cours, un cours qui ne limite pas à la Loire moyenne de l'UNESCO. Dans cet esprit, la plate-forme Loire Estuaire créée en 2008 dans le cadre du Plan Loire est une avancée dont le principe doit être poursuivi et optimisé dans le prochain Plan. Cette gestion différenciée et la mise œuvre effective des programmes d'actions posent donc un problème "décisif", celui de la gouvernance, complexe et floue actuellement pour les sept régions concernées. Qui pilotera les programmes d'actions du Plan Loire ? l'Etat, les Régions, l'Etat et les Régions ?

La Région est à nos yeux dans son rôle pour les volets économiques, paysagers, touristiques et patrimoniaux comme le démontre les diverses actions de la Région des Pays de Loire depuis 20 ans avec entre autres le CORELA. Et l'Etat, plutôt que de vouloir se désengager, doit quant à lui assumer dans le domaine hydrologique ses missions légitimes d'intérêt général comme pour la prévention des risques d'inondations. Chacun donc dans son rôle dans une gouvernance et des financements partagés, et dans la plus large concertation, pour mettre en œuvre avec ambition le grand projet de la Loire de demain. Le temps de la réflexion et de l'attente est révolu face à un déséquilibre désastreux qui perdure depuis plus de trente ans dans le grand estuaire et face à une forte attente des riverains...

« Le secret de l'action, c'est de s'y mettre » . (Alain)

* CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région (assemblée consultative auprès du Conseil Régional)